

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES****DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**Président : Monsieur Christian PLUMARDÉtaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /Secrétaire de séance : PICARD Sabine**2025 – 001 ÉLECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)**

Monsieur le Maire explique que conformément à l'article 1650 du code général des impôts, le Directeur des Services Fiscaux désignera les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants, d'après une liste de 32 contribuables dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal propose la liste suivante :

	Civilité	Nom	Prénom	Lieu d'impositions directes locales
1	M	ALIX	Pierre	Saint-Thibault-des-Vignes
2	MME	ALTAVILLA	Laurence	Saint-Thibault-des-Vignes
3	MME	BARTUCCIO	Agnès	Saint-Thibault-des-Vignes
4	M	BERNIER	Jean-Paul	Saint-Thibault-des-Vignes
5	MME	BERNIER	Josette	Saint-Thibault-des-Vignes
6	MME	BRAVO	Jeannine	Saint-Thibault-des-Vignes
7	M	BUET	Jean-Yves	Saint-Thibault-des-Vignes
8	M	CAMARA	Ibrahim	Saint-Thibault-des-Vignes
9	MME	CAMARA	Michelle	Saint-Thibault-des-Vignes
10	M	CARRE	Anne-Marie	Saint-Thibault-des-Vignes
11	MME	CHEAV	Vanny	Saint-Thibault-des-Vignes
12	MME	COURTINE	Élisabeth	Saint-Thibault-des-Vignes
13	MME	DAUGERON	Anne-Marie	Saint-Thibault-des-Vignes

14	M	DELVERT	Pierre	Saint-Thibault-des-Vignes
15	M	HEMOND	Jean-Claude	Saint-Thibault-des-Vignes
16	MME	HENRY	Sarah	Saint-Thibault-des-Vignes
17	MME	HOLLEVOET	Johanna	Saint-Thibault-des-Vignes
18	MME	HULOT	Catherine	Saint-Thibault-des-Vignes
19	MME	LACOMBE	Jacqueline	Saint-Thibault-des-Vignes
20	MME	LEFORT	Martine	Saint-Thibault-des-Vignes
21	MME	LOIRET	Laurence	Saint-Thibault-des-Vignes
22	MME	MAILHO	Annie	Saint-Thibault-des-Vignes
23	MME	MARQUES DA SILVA	Cécile	Saint-Thibault-des-Vignes
24	M	MEDJIDI	Mohamed	Saint-Thibault-des-Vignes
25	MME	PICARD	Sabine	Saint-Thibault-des-Vignes
26	M	PIOCELLE	Philippe	Saint-Thibault-des-Vignes
27	MME	QUIDET	Sabrina	Saint-Thibault-des-Vignes
28	MME	RIERA	Valérie	Saint-Thibault-des-Vignes
29	M	RODRIGUES	Jorge Manuel	Saint-Thibault-des-Vignes
30	M	TERESO	Jordan	Saint-Thibault-des-Vignes
31	M	THIAULT	Guillaume	Saint-Thibault-des-Vignes
32	M	WEGRZYNOWSKI	Jean-Claude	Saint-Thibault-des-Vignes

Monsieur le Maire explique qu'il convient au conseil municipal de valider le tableau des représentants de la commission des impôts, tel que proposé ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

**VALIDE** le tableau des représentants de la commission des impôts, tel que proposé ci-dessus.

Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – COMBE – GABILLOT - BAUDOUX – DERE – BIZE)

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 003 SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Thibault-des-Vignes tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € au profit des écoles à la Protection Civile 14, rue Scandicci  
93500 Pantin

Monsieur le Maire explique qu'il convient au conseil municipal :

17/02/2025

- D'approuver le versement de la somme de 1000 € à la population de Mayotte via la Protection Civile - 14, rue Scandicci - 93500 Pantin
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- Dire que ce montant sera inscrit au chapitre 65 du budget de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement de la somme de 1000 € à la population de Mayotte et, plus précisément à destination des écoles via la Protection Civile - 14, rue Scandicci - 93500 Pantin

**HABILITE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**DIT** que ce montant sera inscrit au chapitre 65 du budget de la commune

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 004 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU « CAR » -  
CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL**

Monsieur le Maire explique que le Contrat d'Aménagement Régional dit « CAR », est un engagement entre la Région Ile de France et une commune de plus de 200 habitants.

Les opérations qui sont, au minimum de deux, peuvent être réalisées sous maîtrise d'ouvrage directe ou déléguée de la commune et doivent participer à la mise en œuvre de projets concertés d'aménagement et de développement du territoire.

Ce contrat accompagne toutes opérations d'investissements en patrimoine foncier et immobilier, du maître d'ouvrage, notamment dans les champs de l'aménagement, des équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité, de la préservation des éléments patrimoniaux historiques non classés et vernaculaire, des circulations douces et de l'environnement.

C'est dans le domaine de l'aménagement que la commune de Saint-Thibault-des-Vignes souhaiterait mettre en avant ses projets. Ce CAR permettrait de soutenir la réalisation et l'amélioration de ses espaces publics en lien avec la rénovation et la requalification du tissu urbain et voirie urbaine communale.

La participation régionale par contrat est plafonnée à 1 M€ pour les communes.

Dans le cadre de ce montant plafond et pour chaque opération du contrat, le taux d'intervention maximum de la Région est de 50% pour les communes.

Le CAR de la commune de Saint Thibault-des-Vignes, d'un montant de 526 986,76 € H.T a pour objet la réalisation des opérations suivantes :

1. Réfection de la rue des Sablons
2. Réfection de la rue du Clos de l'Erable
3. Aménagement de places de stationnement et stationnement pour personnes handicapées et mise en sécurité de placettes mal conçues Allée de la Treille
4. Aménagement de l'allée du Cellier et de l'allée du Pressoir
5. Création de places de stationnement et mise en sécurité de l'allée du Charron
6. Aménagement de places de stationnement rue Vivaldi
7. Stabilisation et Urbanisation du chemin des Hauts Bouillons.

Monsieur le Maire dit qu'il convient de solliciter l'accord du conseil municipal pour :

- Valider le programme des opérations présenté
- Approuver la demande de subvention à la Région au titre du CAR de 50% pour les sept opérations listées ci-dessus,
- Arrêter l'échéancier financier prévisionnel tel qu'annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**VALIDE** le programme des opérations présenté,

**APPROUVE** la demande de subvention à la Région au titre du CAR de 50% pour les sept opérations listées ci-dessus,

**ARRETE** l'échéancier financier prévisionnel tel qu'annexé.

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 005 MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-SOUPLETS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-85 du comité syndical du 25 septembre 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Souplets ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la commune de Saint-Souplets ;

Monsieur le Maire explique qu'il convient :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.
- D'autoriser Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

17/02/2025

ID : 077-217704386-20250213-DELIB\_2025\_005-DE

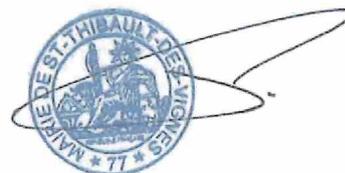
**APPROUVE** l'adhésion de la commune de Saint-Souplets.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
**POUR EXTRAIT CONFORME**  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 006 ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION BD N°176, SISE 6, SENTIER DU CLOS SAINT-PERE.**

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'une acquisition amiable d'un terrain abritant une cabane/maisonnette en dur et un box-garage, sis 6, Sentier du Clos Saint-Père à Saint Thibault des Vignes et cadastré, section BD, parcelle 176 pour une contenance totale de 825m<sup>2</sup>.

Ce bien est situé en zone 1AUc du PLU, ZAC du Centre-Bourg.

Le service des Domaines a fixé la valeur du bien au prix de 126 000€ par avis rendu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Monsieur le Maire explique que ce bien entre dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la ZAC « du Centre Bourg ». Suite à une première DIA datant de 2016 avec un prix affiché de 217 500€, des négociations ont été entreprises entre la Commune et les représentants du propriétaire, et ont abouti à un accord sur le prix de 150.000€.

Il convient au Conseil Municipal :

- Valider l'acquisition de la parcelle BD n° 176 sise 6, Sentier des Clos Saint Pères au prix de 150.000€ net vendeur,
- Autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent,
- Préciser que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 077-217704386-20250213-DELIB\_2025\_006-DE

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

**VALIDE** l'acquisition de la parcelle BD n° 176 sise 6, Sentier des Clos Saint Pères au prix de 150.000€ net vendeur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document afférent,

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

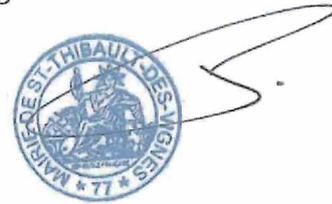
Pour : 22

Contre : 7 (GUEYE – VERONA – COMBE – GABILLOT - BAUDOUX – DERE – BIZE)

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 007 PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE SECONDE MAISON MEDICALE ET D'UN CENTRE SOCIAL**

Monsieur le Maire explique que la commune a le projet d'aménager au 11 et 13, avenue Saint Germain des noyers :

- Une seconde Maison Médicale : Bâtiment B, d'une surface de 168 m<sup>2</sup>, qui accueillera plusieurs cabinets de médecins ainsi qu'un cabinet d'infirmières
- Un Centre Social : Bâtiment A, d'une surface de 194 m<sup>2</sup> qui accueillera les services de proximité, l'accueil des habitants et des ateliers pour la parentalité.

En ce qui concerne la Maison Médicale, des demandes de financement ont été effectuées auprès de l'ARS et de la Région Ile de France, et, pour le Centre Social, des subventions vont être sollicitées auprès de la CAF et d'autres organismes.

La commune s'engage avec POLYLOGIS TMH pour un bail d'une durée de 12 ans renouvelable une fois minimum.

Les loyers annuels, hors charges, prenant en compte les travaux d'aménagement des deux bâtiments sont payables d'avance et par trimestre, d'un montant de :

- Maison médicale : 41 520,00 euros T.T.C
- Centre social : 58 680,00 euros T.T.C

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le 17/02/2025

ID : 077-217704386-20250213-DELIB\_2025\_007-DE

Il convient donc au conseil municipal de valider ce projet d'aménagement de la Maison Médicale et du Centre Social et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,

**VALIDE** le projet d'aménagement de la Maison Médicale et du Centre Social

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail correspondant,

Pour : 22

Refus de vote : 7 (GUEYE – VERONA – COMBE – GABILLOT - BAUDOUX – DERE – BIZE)

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 008 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

- 1) Monsieur le Maire expose que des agents ont bénéficié en décembre 2024 d'un avancement de grade, il convient donc de supprimer les anciens postes.
  - 1 poste d'Educateur des APS à temps complet
  - 2 postes d'Adjoint d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2) Monsieur le Maire explique qu'à la suite de 5 départs à la retraite, il convient de supprimer les anciens postes :
  - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal
  - 1 poste de Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 1 poste de Technicien contractuel permanent sur un contrat de projet
- 3) Monsieur le Maire explique qu'un agent ayant réussi le concours de Technicien, a été nommé dans ce nouveau grade, il convient donc de supprimer l'ancien poste :
  - 1 poste d'Agent de Maîtrise
- 4) Monsieur le Maire explique 3 agents ont quitté la collectivité, il convient donc de supprimer les postes :

- 2 postes d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

<u>EMPLOIS</u>		<u>MODIFICATIONS</u>		
GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1		0
Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	8	4		4
Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	9	2		7
Agent de Maitrise Principal	1	1		0
Agent de Maitrise	1	1		0
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	5	1		4
Adjoint technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	16	2		14
Educateur des APS	1	1		0
Technicien contractuel permanent (contrat de projet)	1	1		0

Monsieur le Maire demande l'approbation aux membres du Conseil Municipal

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications apportées au tableau des effectifs telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD



17/02/2025

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de Seine et Marne

Membres

afférents au Conseil : 29

en exercice : 29

ayant pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 6 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
SAINT THIBAUT DES VIGNES**

**DELIBERATION DE LA  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2025**

Président : Monsieur Christian PLUMARD

Étaient présents :

LEFORT Martine, WEGRZYNOWSKI Jean-Claude, COURTINE Élisabeth, BERNIER Jean-Paul, PICARD Sabine, PIOCELLE Philippe, BARTUCCIO Agnès, MEDJIDI Mohamed, LACOMBE Jacqueline, BRAVO Jeannine, DELVERT Pierre, CAMARA Ibrahim, GUILLOSSOU Carine, ALTAVILLA Laurence, DINAL Ronald, CHEAV Vanny, GUEYE Marie-Paule, VERONA Claude, COMBE Eric, GABILLOT Philippe, BAUDOUX Violette, DERE Philippe, BIZE Sandrine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ALIX	donne pouvoir à LEFORT Martine
CARCA Catherine	donne pouvoir à ALTAVILLA Laurence
KHAU Catherine	donne pouvoir à BARTUCCIO Agnès
PEREIRA Ludovic	donne pouvoir à PICARD Sabine
GLOAGUEN Cyrielle	donne pouvoir à MEDJIDI Mohamed

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : PICARD Sabine

**2025 – 009 MOTION**

Monsieur le Maire explique que cette motion indique une opposition de l'ensemble du Conseil Municipal à l'ouverture et au fonctionnement du futur Centre d'Hébergement d'urgence, géré par ADOMA, pour lequel aucune information précise, notamment, l'encadrement, et l'accueil...n'est, à ce jour, toujours pas définie.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal d'approuver cette motion.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** la motion qui indique l'opposition de la commune à l'ouverture et au fonctionnement du futur Centre d'Hébergement d'urgence géré par ADOMA

Secrétaire de séance : Madame Sabine PICARD



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre tous les membres  
de l'équipe majoritaire présents à cette séance  
POUR EXTRAIT CONFORME  
À Saint-Thibault-des-Vignes, 14 février 2025  
Le Maire,  
Christian PLUMARD

